

ques espagnoles. Sitôt que l'une d'elles se présentait, ils sautaient à bord et s'en rendaient maîtres. Les marchandises trouvées à bord servaient à les vêtir, les vivres étaient mis de côté pour les provisions d'un long voyage. S'il n'y en avait pas assez, une descente subite sur quelque rivage contraignait les habitants à leur livrer des porcs ou des bœufs, qu'ils salaient et accommodaient.

Lorsque la barque n'était pas assez grande pour aller tenter aventure, on attendait l'apparition d'un vaisseau plus considérable, qu'on attaquait avec la même hardiesse et souvent avec le même succès. Alors on allait retrouver d'autres compagnons qui attendaient l'issue des premiers essais; l'équipage se complétait jusqu'à cinquante, cent et quelquefois cent cinquante hommes.

Les premiers apprêts achevés, on décidait en commun la nature de l'entreprise qu'on allait suivre, quel port ou quelle ville on attaquerait. Puis on faisait un contrat mutuel nommé chasse-partie, réglé entre le capitaine et quatre ou cinq hommes députés par l'équipage.

Les clauses de ce contrat étaient en général toujours les mêmes.

Si le bâtiment appartenait en commun à l'équipage, les bâtiments pris devaient aussi lui revenir.

Si le bâtiment appartenait au capitaine, on lui donnait le premier bâtiment pris, et son lot comme aux autres.

Si le bâtiment appartenait au capitaine se perdait, l'équipage s'obligeait à demeurer avec lui jusqu'à ce qu'on en eût repris un autre.

Au chirurgien était alloué deux cents écus pour son coffre de médicaments, soit qu'on fût prise ou non. Si on ne le satisfaisait pas en argent, on lui donnait deux esclaves. En cas de prise, il avait son lot comme les autres.

Le capitaine et les autres officiers n'avaient droit qu'à un lot; mais lorsque l'équipage jugeait que l'un d'eux s'était signalé, on lui accordait, d'un commun consentement, deux, trois, ou quatre lots.

Il y avait des indemnités pour chaque blessure :

Pour la perte d'un œil, cent écus ou un esclave;

Pour la perte des deux, six cents écus ou six esclaves;

Pour la perte de la main droite ou du bras droit, deux cents écus ou deux esclaves;

Pour la perte des deux, six cents écus ou six esclaves;

Pour la perte d'un doigt ou d'un orteil, cent écus ou un esclave;

Pour la perte d'un pied ou d'une jambe, deux cents écus ou deux esclaves;

Pour la perte des deux, six cents écus ou six esclaves.

Si un membre n'était pas entièrement perdu, mais seulement privé d'action, il était considéré comme perdu, et l'indemnité était la même.

Après que la chasse-partie était signée du capitaine et des députés, chaque homme de l'équipage prenait un associé; les associés s'appelaient, comme chez les boucaniers, des *matelots*. Ils mettaient tout en commun, se tenaient toujours dans les combats l'un à côté de l'autre. Si l'un des deux succombait, son lot revenait à son *matelot*. La part de celui qui n'avait pas de *matelot* était, après sa mort, envoyée à ses parents, s'ils étaient connus; sinon, distribuée aux pauvres et aux églises pour dire des messes en sa faveur.

Ces associations ne se faisaient ordinairement que pour un voyage; quelquefois elles étaient pour la vie.

Les côtes où les flibustiers se tenaient de préférence étaient celles de Nicaragua, de Carthagène, de Cuba. Ils savaient parfaitement le genre de denrées que portait chaque bâtiment, selon les ports de leur départ et de leur destination. Les plus riches prises se faisaient sur les bâtiments qui venaient de la Nouvelle-Espagne par Maracaibo, où s'achetait le cacao. En allant, ils étaient chargés d'argent, en revenant, de cacao.

Ceux qu'on prenait au sortir de la Havane, portaient de l'argent et des marchandises destinées à l'Espagne : cuirs, bois de campêche, cacao, tabac; ceux de Carthagène étaient des caboteurs allant négocier dans les petites places où ne touchaient pas les gros vaisseaux d'Espagne. Enfin, les flibustiers pouvaient estimer presque toujours d'avance le volume de leur fret, et savaient à quel prix ils allaient risquer leur vie, dont ils faisaient au surplus fort bon marché.

La vie qu'ils menaient sur leur na-

vire
que
nie
dan
cieu
mai
dina
s'il
seul
chac
priè
tiers
l'ac
reli
sans
de l
mai
leur
D
que
aprè
mes
çais
tiqu
sere
un c
psau
vent
resta
deux
voile
sur l
s'il ti
à bon
traie
bien
cate
plus
Q
tiers
leur
Jam
c'est
avan
estre
boun
les
pelé
qu'il
leur
son
qu'i
était
asse
elle
fals